



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCES-VERBAL N°3

Date de la réunion : 18 décembre 2025

Lieu : à l'espace Sport et Santé de YERVILLE.

Membres présents : Mrs., Gérard BOULENGER, Bertrand CALTOT, Thierry LEDOUX, Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : Mrs. Daniel BECQUET, Claude CHEDRU, Arnaud DUBUC, Nicolas DUHAMEL, Michel FLEURY, Thierry LECOURT, José SISNIÉGA-SAIZ.

Membre non excusé : Guillaume DOUTRELEAU.

Les décisions ci-après, de la commission Départementale des terrains et installations sportives, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

\$\$\$\$\$

Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à M. Thierry LECOURT dans un moment difficiles et de le revoir rapidement parmi nous

\$\$\$\$\$

Nous souhaitons la bienvenue de Mrs. Bertrand CALTOT, Claude CHEDRU et Michel FLEURY à notre commission.

\$\$\$\$\$

La commission remercie M. Bertrand CALTOT et Mme l'intendante du club pour l'accueil de notre réunion.

\$\$\$\$\$

### Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille, pour le décès de :

- ☞ M. Michel DALANCON, ancien arbitre des vallées.
- ☞ M. Philippe FORTIER, arbitre, pour le décès de sa belle-mère, 102 ans.
- ☞ M. Pascal ROCHE, Secrétaire de l'U.S. Belmesnil.
- ☞ M. Claude SAUVAGE, Vice-Président et dirigeant d'A.L. Tourville la Rivière.

La commission adresse également ses condoléances à la famille du football.

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



\$\$\$\$\$

## Adoption du procès-verbal :

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière ;

- ☞ N°1 du 25 septembre 2025.
- ☞ N°2 du 16 octobre 2025, paru sur le site du District le, 06 novembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les P.V. sont adoptés.

\$\$\$\$\$

**RAPPELS :** Règlementation dans les documents « RTIS2021 » de la F.F.F. et « annexe 4 aux règlements généraux saison 2025-2026 » de la L.F.N.

- ☞ **Hauteur des buts :** La commission rappelle que la hauteur des buts est de 2,44 mètre, sous la barre transversale et elle est vérifiée dans tous les cas de contrôle, quinquennaux et ou décennaux. Cette vérification doit être faite par les clubs ou par les propriétaires, tout le long de la saison.
- ☞ **Bancs de touche :** La commission rappelle que, s'il y a présence de bancs de touche pour les joueurs, la zone technique doit être tracée en traits tirets, dans toutes les catégories, de T1 à T7 et FOOT A8. La commission rappelle qu'il n'y a pas de traçage à effectuer avec un banc de touche pour les officiels.
- ☞ **Zone de sécurité :** Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m, minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.
- ☞ La commission rappelle qu'en l'absence d'Autorisation d'Ouverture au Public ou d'Attestation Administrative de Capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

\$\$\$\$\$

## Classement des terrains :

**BONSECOURS** : stade du Bol d'Air, NNI 76 103 0201.

- ☞ Manque A.O.P. ou A.A.C.
- ☞ Il est proposé en niveau T6 PN, dossier transmis à la L.F.N.

**MONT SAINT AIGNAN** : stade des Coquets, NNI 76 451 0103.

- ☞ N.C. mineur sur la hauteur des buts.
- ☞ Présence d'une plaque d'assainissement dans la zone de sécurité.
- ☞ Manque A.O.P. ou A.A.C.
- ☞ Il est proposé en niveau T7 PN, dossier transmis à la L.F.N.

**LE BOURG DUN** : stade Bernard LEBORGNE, NNI 76 133 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T6 PN, dossier transmis à la L.F.N.

**MONTVILLE** : stade Roland NEEL, NNI 76 452 0101

- ☞ Mise en conformité des buts, dossier transmis à la L.F.N.



\$\$\$\$\$

## Messages reçus :

**BUCHY** : stade municipal, NNI 76 146 0101.

- ☞ Projet d'une construction de nouveaux vestiaires.

**GAINNEVILLE** : stade Henri LEBOURGEOIS, NNI 76 296 0101

- ☞ Projet d'un terrain synthétique.

**TROUVILLE-ALLIQUERVILLE** : stade Rémi PARIS, NNI 76 715 0101.

- ☞ Demande le démontage de la main courante en béton, sur 3 côtés, en mauvais état.
- ☞ Terrain non classé.
- ☞ Passage d'un membre de la commission pour la vérifier la faisabilité et de reclasse l'installation.

\$\$\$\$\$

## Demande d'avis préalable terrain :

**LE HAVRE** : stade Jacques PERCEPIED, NNI 76 351 0601.

- ☞ Reçu la demande d'avis préalable en T5 SYN.
- ☞ Demande un plan côté des vestiaires.
- ☞ Avis favorable pour un niveau T5 SYNN

\$\$\$\$\$

## Classement des éclairages :

**LE GRAND QUEVILLY** : stade du chêne à Leu 1, NNI 76 322 0101

- ☞ Éclairage moyen : 495 Lux      U1H : 0,68      U2H : 0,83
- ☞ Il est proposé en niveau E4 (LED) jusqu'au 06/11/2027.
- ☞ Dossier transmis à la L.F.N.

**LE GRAND QUEVILLY** : stade du chêne à Leu 4, NNI 76 322 0104

- ☞ Éclairage moyen : 320 Lux      U1H : 0,59      U2H : 0,79
- ☞ Il est proposé en niveau E4 (LED) jusqu'au 06/11/2027.
- ☞ Dossier transmis à la L.F.N.

**LE PETIT QUEVILLY** : stade Michel MUTEL, NNI 76 498 0201

- ☞ Éclairage moyen : 308 Lux      U1H : 0,50      U2H : 0,67
- ☞ Il est proposé en niveau E5 (LED) jusqu'au 06/11/2029.
- ☞ Dossier transmis à la L.F.N.

\$\$\$\$\$

## Demande d'avis préalable éclairage :

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



\$\$\$\$\$

## Rapport de délégués/arbitres de matchs :

**GONNEVILLE LA MALLET** : complexe sportif, NNI 76307 0101.

- ☞ Absence totale de dispositif de sécurité autour de l'installation du club.
- ☞ Sortie des vestiaires non protégé du public, les joueurs et les officiels sont en contact direct avec le public, sans aucune barrières, ni séparation physique.
- ☞ **La C.R.T.I.S. rappelle que le classement au niveau T5 n'exige pas de liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu.**

**LE HAVRE** : stade Jules LADOUMÈGUE, NNI 76 351 0302

- ☞ Bancs de touche, plexiglass cassés, réparé par une bâche et du scotch.
- ☞ Trous dans les filets réparés par le gardien du stade avant le match.
- ☞ Présence de buts mobile dans la zone de sécurité derrière la ligne de but.
- ☞ **La C.R.T.I.S. demande de mettre en conformité réglementaire et en sécurité les bancs de touche joueurs ainsi que les filets de but.**
- ☞ **De retirer les buts amovibles qui ne doivent pas être présent dans la zone de sécurité de 2,50 mètres autour de l'aire de jeu au moment des compétitions.**

**SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY** : Stade Youri GARGARINE, NNI 76 575 0202.

- ☞ Mauvaise état de la moquette.

**SAINT SAËNS** : Stade de la Varenne, NNI 76 648 0101.

- ☞ Vestiaire arbitre encombré.

\$\$\$\$\$

## Retrait de classement :

- ☞ **Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur ces installations.**

**SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY** : Stade Youri GARGARINE, NNI 76 575 0202

- ☞ **Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doit se dérouler sur un terrain classé.**
- ☞ Pour constituer un “dossier de classement” ou pour obtenir un “Avis préalable d’installation” avant d’effectuer des travaux : Contacter le D.F.S.M., prendre un R.D.V. avec la C.D.T.I.S.

## **GLOSSAIRE :**

- ☞ L.F.N. : Ligue de Football de Normandie.
- ☞ C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ D.F.S.M. : District de Football de la Seine-Maritime.
- ☞ C.R.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ R.T.I.S. 2021 : Règlement des terrains et Installations Sportives 2021.

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



\$\$\$\$\$

**Prochaine réunion, le 29 janvier 2026 à 14h00, à Yerville.**

**Le Président de séance**

**M. LEDOUX thierry**

*Thierry Ledoux*

**Le Secrétaire de la commission.**

**M. MAURICE Jean-louis**

*Jean-louis Maurice*